

PRODUITS CHIMIQUES

L'ÉTIQUETAGE ÉVOLUE



T : Toxique



TR : Très toxique



Xn : Nocif



Xi : Irritant



F+ : Extrêmement
Inflammable



F : Facilement
inflammable



E : Explosion



F+ : Extrêmement
Inflammable



C : Corrosif



Xi : Irritant



T : Toxique



TR : Très toxique



Xn : Nocif



Xi : Irritant



C : Comburant



E : Explosion



N : Dangereux pour
l'environnement



A
N
C
I
E
N

N
O
U
V
E
A
U

Le règlement (CE) n°1272/2008 du 16 décembre 2008 définit de nouvelles règles européennes de classification, d'étiquetage et d'emballage des produits chimiques. Ce nouveau règlement est mis en vigueur depuis le 20 janvier 2009.

- Application aux substances : 1er décembre 2010
- Application aux mélanges : 1er juin 2015